



Divorce difficile - quels sont les recours ?

Par **koccynelle**, le **04/11/2012 à 22:04**

Bonsoir,

Je me permets d'écrire au nom de ma soeur, principale concernée pour avoir vos conseils. Celle-ci s'est engagée depuis près d'un an dans une procédure de divorce à l'amiable, mais cela se passe très mal. Mariée depuis 13 ans, un contrat de mariage (dont je ne connais pas la teneur) une fillette de 5 ans.

Voici les faits :

- il y a un an, ma soeur annonce à son mari qu'elle a des sentiments pour un autre homme (relation non consommée). Son mari et elle décide d'entamer une procédure de divorce.
- Un mois après, son mari lui demande de quitter la maison. Prise de culpabilité, elle part sans sa fille pour que celle-ci ne soit pas plus perturbée par un changement de domicile et d'école. Ma soeur s'installe alors chez son nouvel ami.
- Là-dessus, son mari porte plainte pour abandon de domicile conjugal. Elle va donc en gendarmerie pour indiquer que c'était une mise à la porte, que cela n'était pas voulu par elle.
- Ils entament une procédure de divorce à l'amiable. Son mari choisit lui-même un avocat, un homme que son patron connaît. Ma soeur souhaite lui laisser la maison (achetée ensemble), et l'ensemble des biens. Malheureusement, la loi indique que son mari doit lui verser le minimum de la valeur de la maison pour que cela soit légal soit 50000 euros.
- La garde de la petite est attribuée à son mari puisque celle-ci y est restée depuis la séparation. Ma soeur obtient tous les mercredis et week-end (sachant qu'elle n'a la petite au mieux que le samedi à 14h30, au pire à 20h et ce jusqu'au lundi matin). Elle doit aussi lui verser une pension de 100 euros (ma soeur touche le smic).

Depuis, cela se passe mal :

- Son ex-mari ne respecte pas les jours de garde
- Elle s'est rendu compte qu'il avait triché au niveau des revenus de ma soeur et des siens : il a déclaré auprès de son avocat percevoir 400 euros de moins que son salaire mensuel et 100 euros de plus pour ma soeur. Tous les papiers administratifs sont détenus par son ex-mari.
- Il a laissé le chat sans nourriture pendant un mois, ni soin, celui-ci à un oeil crevé. Maltraitance animalière qui a fortement perturbé leur fille.
- Il ne s'occupe pas plus de sa fille, il est sur des sites de rencontre tous les soirs, ma nièce imite son père en étant sur ordinateur.

Et quant ils se voient ou se parlent au tél avec sa femme, c'est insultes et menaces de vengeance.

Aujourd'hui, ma soeur est désespérée et dépressive, elle souhaite se battre pour avoir la garde exclusive mais n'en a plus la force, c'e

Par **Laure11**, le **05/11/2012** à **12:31**

Bonjour,

Je pense que votre soeur a tout intérêt à prendre son propre plutôt que de continuer avec un avocat commun.

En ce qui concerne les documents administratifs, qu'elle fasse une demande de duplicata auprès des organismes concernés.